

dossier

Comment financer sa prévention des risques ?

On entend souvent dire que la prévention des risques coûte cher. Qu'elle représente un investissement lourd pour les entreprises. Cela peut être le cas. Mais il existe divers moyens de financer la prévention des risques : allant de la subvention aux investissements raisonnés pour un ROI rapide.



Sommaire

On peut financer la prévention sans se ruiner !	P. 36
Réfléchir en amont	p. 37
Des subventions pour presque tout le monde...	p. 38
...Mais souvent méconnues, malheureusement	p. 40
17 subventions nationales dont vous pouvez bénéficier !	p. 41



Getty Images

On peut financer la prévention sans se ruiner !

Quand on veut investir dans la prévention, la réflexion en amont, bien avant l'achat parfois mal réfléchi d'équipements, permet souvent de faire de la prévention des risques sans se ruiner. D'autant plus que de nombreuses aides financières existent.

La SST et la prévention des risques sont encore perçues, par de nombreux employeurs, comme un centre de coûts. Certes, la prévention des risques peut avoir un coût. Ne serait-ce que pour se doter d'équipements de protection collective et/ou individuelle. Cependant, si on veut bien prendre le taureau par les cornes et ne pas mettre la charrue avant les bœufs, on peut financer sa prévention à moindre coût. Ce que confirme d'ailleurs Marc Soler, directeur de l'agence Hauts-de-France à l'OPPBTB : « La prévention dans le BTP, mais aussi sans doute dans d'autres secteurs d'activités, est en effet perçue comme une contrainte réglementaire, une perte de

temps, un investissement parfois difficile à consentir pour certaines entreprises. Or, si les entreprises qui souhaitent investir dans la santé et sécurité au travail et la prévention, peuvent profiter de certaines subventions, l'obtention des dites subventions n'est pas une fin en soi et ne doit pas les exonérer de pragmatisme qui peut leur permettre d'engager des actions de prévention sans induire des investissements rédhibitoires. Les entreprises qui adoptent cette façon de penser de manière éclairée, savent bien qu'en prenant soin de leurs salariés, elles seront capables de gérer en bonne intelligence les performances économiques et sociales de l'entreprise. Investir dans la prévention n'est donc pas qu'un centre

de coût mais aussi un facteur de performance comme le montrent depuis maintenant quelques années les 260 études de cas concrets réalisés dans les entreprises par l'OPPBTB et qui font apparaître qu'en moyenne, le retour sur investissement est de 2,34 euros pour un euro dépensé en prévention. »

Dominique Vacher, président de DV-Conseils explique : « Lorsque l'OPPBTB a démontré qu'investir en prévention des risques SST était bénéfique, cela corroborait le résultat de l'étude de 2009 de l'AISS puisque le retour sur investissement pour les entreprises est en moyenne de plus de 2 euros pour 1 euro investi. J'aime à rappeler que la santé et sécurité au travail est un sujet parmi d'autres dans l'entreprise. Tout comme la qualité, la production... on doit y investir. D'autant plus que c'est le seul sujet qui, réglementairement, donne à l'employeur une obligation générale. Alors, certes, l'argument voulant que la SST et la prévention ont un coût peut être entendu mais il faut tout de même rappeler que beaucoup d'actions en matière de SST et de prévention des risques ne coûtent quasiment rien car elles ne nécessitent que de se poser les bonnes questions sur les pratiques de l'entreprise et sa manière de manager certains process. »



Pour les entreprises employant de un à moins de 200 salariés, il existe de nombreuses subventions dédiées à la prévention des risques.

Réfléchir en amont

Avant de se ruer sur les subventions que nous vous présenterons un peu plus loin, prenez le temps de réfléchir, de prendre le sujet de la prévention et de la santé et sécurité au travail en amont. Car, en adoptant cette démarche de simple bon sens, les investissements à consacrer à la prévention seront bien moindre. «Trop souvent, les entreprises achètent une machine, par exemple, et, une fois la machine installée, le préventeur vient vérifier si elle n'induit pas des risques nouveaux pour les techniciens et opérateurs. Cette démarche qui consiste à manager la sécurité sans anticipation est dommageable et ne correspond pas à un véritable acte d'achat qui consiste à se poser les bonnes questions sur la valeur ajoutée de l'achat et ce sur toute sa durée de vie et d'utilisation. Financer sa prévention commence d'abord par prendre le sujet en amont pour anticiper tous les impacts de ce qu'on fait. Qu'il s'agisse d'investir dans une nouvelle ligne de production, une machine ou de mettre en place de nouveaux process et procédures. Voir prendre tout simplement une décision: a-t-elle un impact sur la SST? Il faut donc réfléchir pour être capable d'acheter ce qui est le mieux par rapport



2 questions à... Christelle Juanchich, INGÉNIEUR CONSEIL À LA CARSAT HAUTS-DE-FRANCE



DR

Les subventions (nationales ou régionales) et autres aides au financement de la prévention de la Carsat sont méconnues. Pourtant, elles ne sont pas négligeables, tant pas le nombre que par les budgets qui y sont consacrés.

Ces deux dernières années, un budget national conséquent y a été consacré puisqu'il atteint 100 millions d'euros pour un an, contre 50 puis 85 millions auparavant. Ce budget, voulu par les partenaires sociaux, est une forme de redistribution des cotisations des entreprises. Pour en revenir

aux subventions, la Carsat en propose une vingtaine (dont 17 nationales) pour les entreprises de moins de 50 salariés qu'il est possible de cumuler avec d'autres aides publiques, à condition que les subventions et aides ne représentent pas plus de 70 % du montant total de l'investissement. Ces subventions, plafonnées à 25 000 euros, sont majoritairement centrées sur la maîtrise d'un risque prioritaire ou spécifique d'un secteur professionnel. Généralement, les équipements d'aide à la manutention, au port de charge, à la mise en hauteur sont les plus financés. Mais ces aides concernent aussi le risque chimique ou le risque de chute. Par ailleurs, elles s'adressent à des secteurs d'activités précis comme les garages, l'hôtellerie, la coiffure, l'aide à la personne... pour lesquels sont listés des matériels qui peuvent être financés selon un cahier des charges précis pour que l'équipement puisse être éligible au financement. On finance en général à hauteur de 30 à 50 %, avec un pic possible à 70 % quand l'investissement comprend des actions de formation.

Les aides de la Carsat ne s'adressent-elles qu'aux petites entreprises?

Pas du tout. Dans le cadre des contrats de prévention, la Carsat met à disposition des entreprises de moins de 200 salariés une aide financière pouvant atteindre 200 000 euros. Par ailleurs, les subventions TPE sont cumulables. Une entreprise peut profiter, sur quatre ans, de trois subventions différentes, pour un montant de trois fois 25 000 euros. Par exemple, dans le cas d'un diagnostic ergonomique pour la première année, puis de l'accompagnement du plan d'action avec TMS Pros et enfin pour l'achat de matériel. Avec ses subventions et contrats de prévention, la Carsat peut aider et accompagner une grande partie du tissu industriel français. ■

Les contrats de prévention

Si votre entreprise comporte moins de 200 salariés, vous pouvez solliciter un contrat de prévention. Ceux-ci interviennent entre la Carsat et l'entreprise concernée par une convention nationale d'objectifs signée avec la CNAMTS. Cette convention d'objectifs (CNO) fixe un programme de prévention spécifique à la branche d'activité dont elle relève.

Le contrat de prévention vous permet, notamment de bénéficier d'une aide financière pour améliorer les conditions de santé et de sécurité au sein de l'entreprise.

> Pour bénéficier d'un contrat de prévention, votre entreprise doit respecter certains critères.

Entre autres : entrer dans le champ d'application d'une convention nationale d'objectifs (par le numéro de risque sécurité sociale utilisé pour la tarification et porté sur la convention nationale d'objectifs) ; avoir un projet concret de prévention des risques professionnels ; avoir un effectif global inférieur à 200 salariés ; fournir le document unique d'évaluation des risques (DU) mis à jour depuis moins d'un an ; être à jour de ses obligations sociales, ne pas faire l'objet d'une injonction ou d'une cotisation supplémentaire.



Pour bénéficier de subventions, les entreprises doivent s'engager à mener une politique de prévention des risques.

Getty Images

LE POINT DE VUE DE L'OPPBTP

« UN ROI RAPIDE QUI PARTICIPE À LA PERFORMANCE GLOBALE DE L'ENTREPRISE. »

MARC SOLER, DIRECTEUR DE L'AGENCE OPPBT HAUTS-DE-FRANCE



« Notre objectif est d'inciter les entreprises à investir dans la prévention en leur faisant comprendre que cet investissement est à l'origine de retours sur investissement assez rapides. Pour 1 euro investi, le ROI est de 2,34. Et de 2,83 pour les TPE. Investir dans la prévention est donc profitable à la maîtrise des risques mais aussi à la performance économique et à la performance globale de l'entreprise. Les meilleurs promoteurs de cette façon de penser sont les employeurs qui savent calculer leur investissement en prévention et qui s'aperçoivent que la prévention participe à la performance économique et sociale de l'entreprise une fois

que la prévention s'est inscrite durablement dans l'entreprise. Une entreprise qui décide d'investir dans la prévention et la SST pourra trouver une aide auprès de l'OPPBTP. Nous l'aiderons dans sa démarche comptable, dans le calcul du ROI pour un euro investi... Notre but : aider les entreprises à devenir autonomes pour que les employeurs puissent intégrer le fait que la prévention a un impact social et économique. Il s'agit de passer de la logique de coût à la logique d'investissement économique et social pour que la prévention soit perçue de manière positive et intégrée dans le management global de l'entreprise, à l'instar de la qualité. » ■



aux contraintes, aux risques qu'on doit maîtriser, dont la SST.» Le constat fait par le président de DVConseils est partagé par Matthieu Petit, président d'Eose, un cabinet conseil qui accompagne les entreprises dans leur démarche de prévention et de qualité de vie au travail : « Lorsque les entreprises nous sollicitent pour les aider dans leurs démarches afin de postuler pour obtenir une ou des subventions de la Carsat, nous constatons trop souvent qu'elles partent avec une idée préconçue quant à leur investissement. C'est la mauvaise méthode car le choix d'un mauvais matériel, mal adapté, aura des conséquences négatives. Par ailleurs, trop souvent, les employeurs cherchent à financer leur prévention, leur SST, dans l'urgence, pour répondre à un besoin spécifique. »

Des subventions pour presque tout le monde...

La Carsat propose un certain nombre de subventions à destination des entreprises de moins de 50 salariés et de moins de 200 (voir dans ce dossier pages 41 à 43). « Ces "subventions prévention TPE" concernent essentiellement des équipements de protection collective mais peuvent aussi concerner des équipements de protection individuelle person-

nalisés, comme des bouchons d'oreilles ou des lunettes de protection adaptées à la vue, souligne Christelle Juanchich, ingénieur conseil à la Carsat Hauts-de-France. Les subventions prévention TPE nationales ou régionales sont destinées aux entreprises de moins de 50 salariés. Et il suffit de s'adresser à son agence régionale pour pouvoir en bénéficier. D'ailleurs, je tiens à préciser que d'ici mai 2020, les demandes de subventions pourront se faire en ligne via le site www.net-entreprises.fr, via le compte AT/MP de l'établissement, qui permettra à l'entreprise de voir à quel type d'aide elle est éligible. Précisons également qu'il est possible de cumuler plusieurs subventions, sous certaines conditions.»

Avant de poursuivre : «La Carsat n'aide pas que les TPE. Pour les plus grosses entreprises, celles de moins de 200 salariés (soit de 1 à 199 salariés), il est possible de profiter de "contrats de prévention". Pour en bénéficier, les entreprises doivent s'engager à mener une politique de prévention des risques d'accident de travail,



PAROLE D'EXPERT

« FINANCER LE PLUS EN AMONT POSSIBLE ! »

DOMINIQUE VACHER, PRÉSIDENT DE DVCONSEILS



« Les employeurs doivent comprendre que performer en SST a des conséquences vertueuses pour les entreprises. Quand on maîtrise ses risques SST, on maîtrise ses process et les aspects techniques, son organisation, la qualité du management, l'humain... Une telle performance SST rassure les banquiers, les actionnaires, les assureurs... La qualité de la prévention agit comme une référence. Je travaille avec l'AISS pour mettre en place un « label » qualitatif car il permettrait d'orienter le choix des donneurs d'ordres vers les entreprises les plus vertueuses en matière de prévention. Faisant de cette dernière un vrai facteur différenciant par rapport à la concurrence. Investir dans la SST ne passe pas obligatoirement par un financement important. Un travail en amont sur les achats, les conceptions, la gouvernance, les process, le choix et la qualité des managers et de leurs pratiques, permet de faire émerger des pistes importantes d'amélioration, pour des coûts souvent raisonnables. La SST, ce n'est pas seulement financer des achats de matériels, d'équipements, d'EPI. C'est un travail en profondeur sur le mode de fonctionnement de l'entreprise. » ■



AFISST
Association française
des IPRP de SSTI

15ÈME JOURNÉE NATIONALE des IPRP de Services de Santé au Travail

Vendredi 19 juin 2020 de 9h30 à 16h30
FIAP Jean Monnet - PARIS 14^{ème}

« Le Temps de la prévention : de l'intervention du SSTI à l'intégration par l'entreprise »

Chaque jour, dans les SSTI, les membres des équipes pluridisciplinaires conduisent des actions visant à améliorer les conditions de travail des salariés et à limiter leur exposition aux risques professionnels. Les retours d'expérience ont montré que l'efficacité d'une démarche de prévention est dépendante de l'implication et de l'engagement des salariés et de l'encadrement. Pour autant, les pratiques interrogent quant au sens donné aux actions quotidiennes et à leur temporalité, notamment sur l'accompagnement, de l'action initiale – pilotée par le SSTI – à son appropriation et à son intégration dans une culture de prévention propre à l'entreprise :

- Quelle continuité est assurée suite aux interventions ? Comment convaincre les entreprises de passer à l'action ?
- Quels formats d'intervention sont adoptés pour mieux toucher les entreprises ciblées et les rendre actrices ?
- Devons-nous faire évoluer nos pratiques de sensibilisation et comment en faire des actions de prévention efficaces ?

Grâce aux relations privilégiées entre les entreprises et leurs SSTI, les pratiques doivent amener à pérenniser les actions sur le long terme et inscrire la prévention dans le temps.

La veille de cette journée nationale, jeudi 18 juin, des réunions seront organisées par les commissions Préventeurs, Ergonomes, et Responsables de pôle prévention afin de permettre un échange de pratiques entre pairs.

Renseignements et bulletin d'inscription (avant le 12 juin 2020) :

www.afisst.fr

Tarifs préférentiels (café d'accueil et déjeuner compris) avant le 15 Mai 2020 :

90 € pour les adhérents de l'AFISST / 150 € pour les non adhérents / 40 € pour les étudiants et demandeurs d'emploi

des maladies professionnelles et d'amélioration des conditions de travail. Les objectifs liés à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail sont ensuite définis et l'entreprise met au point avec les préventeurs de la Carsat les outils nécessaires pour y parvenir.»

...Mais souvent méconnues, malheureusement

«D'une manière générale, les employeurs méconnaissent toutes les ressources – documentaires, matérielles, expertises... – mises à leur disposition en matière de santé et sécurité au travail et de prévention des risques professionnels, regrette la représentante de la Carsat. Et les aides financières que nous proposons n'échappent pas à la règle.» Constat que partage le président d'Eose : «Les entreprises ne sont pas au courant des aides dont elles pourraient profiter pour financer leur prévention. Faute d'une communication efficace sur ce sujet mais aussi, et principalement selon moi, parce que de nombreux chefs d'entreprises éprouvent une vraie aversion pour le sujet de la santé et sécurité au travail. C'est dommage car cet investissement n'est jamais perdu.» ■

LE POINT DE VUE D'UN CABINET CONSEIL

«L'INVESTISSEMENT EN MATÉRIEL N'EST PAS LA FINALITÉ DE LA SUBVENTION.»

MATTHIEU PETIT, PRÉSIDENT D'EOSE FRANCE



«Les entreprises qui font appel à nous cherchent, dans la majorité des cas, à monter un dossier pour obtenir une subvention TMS Pro qui est une des rares subventions proposées par la Carsat qui ne soit pas axée sur un achat de solution technique spécifique. Notre but est de gérer, quasiment de A à Z la démarche de subvention car ces aides s'adressent à des entreprises de petite taille, dont le dirigeant n'a pas les ressources, le temps ou les compétences pour monter un tel dossier. Mais il faut insister sur le fait qu'une demande de subvention ne s'improvise pas. Il faut l'anticiper. Cette démarche doit être pour l'entreprise l'occasion de réaliser un diagnostic santé et sécurité au travail et de faire apparaître, le cas échéant, des pistes d'actions à engager pour améliorer les conditions de travail. Faire financer sa prévention doit avoir pour finalité d'améliorer le traitement des problématiques santé et sécurité au travail et prévention des risques professionnels sur le long terme.» ■

SUBVENTIONS : 8 SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

Subvention	BTP	Transport et logistique	Hôtellerie et restauration	Aide et soins à la personne	Réparation automobile et contrôle technique	Coiffure	Industrie et métallurgie	Propreté et nettoyage
TMS Pros diagnostic	X	X	X	X	X	X	X	X
TMS Pros action	X	X	X	X	X	X	X	X
Aide et soin à la personne à domicile				X				
Aide et soin à la personne en établissement				X				
Airbonus					X			
Bâtir +	X							
Couteaux +			X				X	
Echafaudage +	X							
Filmeuse +		X					X	
Equip'mobile +		X	X	X			X	X
Garage +					X			
Hôtel +			X					
Préciséo						X		
Propreté +		X	X	X		X	X	X
Soudage +	X						X	
Stop amiante	X							
Stop essuyage			X					

Source : Assurance maladie



La métallurgie est un des secteurs pouvant profiter des subventions de la Carsat.

17 subventions nationales dont vous pouvez bénéficier!

L'Assurance Maladie - risques professionnels propose 17 subventions prévention TPE destinées aux petites entreprises, pour les aider à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elles sont disponibles jusqu'à fin 2020.

Ces subventions concernent notamment des secteurs d'activité particulièrement touchés par des risques fréquents tels que les troubles musculo-squelettiques (TMS), les risques chimiques ou les chutes de hauteur ou de plain-pied. La branche propose par ailleurs des contrats de prévention aux PME de moins de 200 salariés, pour les inciter à s'engager dans des démarches de prévention. Sur les cinq dernières années, la branche risques professionnels de l'Assurance Maladie a accordé près de 22000 subventions aux entreprises de moins de 50 salariés, et signé près de 4200 contrats de prévention, pour un montant total de 236 millions d'euros.

Les subventions prévention TPE

L'impact d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle pour une petite entreprise peut être fort : retards dans la production, difficultés de remplacement du salarié absent, notamment dans les métiers dits sous tension. Investir dans la prévention des risques professionnels constitue par ailleurs un coût important pour les petites structures. C'est pourquoi l'Assurance Maladie - risques professionnels a mis en place depuis 2014 un dispositif de subventions. Depuis le 15 juillet, 17 types d'aides sont disponibles et ouvertes aux entreprises de moins de 50 salariés jusqu'à fin 2020. Elles permettent

de financer l'achat de matériel ou de faciliter l'investissement dans des solutions de prévention (diagnostic des risques, formations). Chaque entreprise peut recevoir jusqu'à 25000 euros de subvention, sous certaines conditions. Les entreprises peuvent trouver sur le site ameli.fr/entreprise toutes les informations et conditions d'obtention de ces aides. Un dossier de demande est disponible en ligne, à adresser à leur caisse régionale (Carsat, Cramif, CGSS, CSS) de rattachement.

huit métiers plus exposés

Toutes les entreprises sont concernées, mais huit secteurs d'activités sont particulièrement ciblés par ces subventions



Dossier

COMMENT FINANCER SA PRÉVENTION DES RISQUES ?

LES 17 SUBVENTIONS DE LA CARSAT EN BREF



AIDE ET SOINS À LA PERSONNE À DOMICILE

Cette subvention destinée au secteur de l'aide à domicile a pour objectif de réduire les TMS et les chutes.



AIDE ET SOINS À LA PERSONNE EN ÉTABLISSEMENT

Pour protéger la santé des salariés du secteur de l'aide et soins en établissement, l'objectif de cette aide est de réduire les risques liés aux ports de charges lourdes, aux gestes répétitifs, aux postures contraignantes et ceux liés aux chutes.



AIRBONUS

Les émissions de moteur Diesel ont été classées comme «agent cancérigène avéré pour l'homme» par le Centre international de recherche contre le cancer (Circ). Face à ce constat, l'Assurance Maladie – Risques professionnels propose cette subvention aux garages et centres de contrôle technique, afin qu'ils mettent en place des équipements adaptés.



BÂTIR

Pour améliorer la sécurité et l'hygiène sur les chantiers du BTP, l'objectif de cette aide est de permettre aux entreprises d'acheter des équipements adaptés.



COUTEAUX

L'objectif de cette subvention est de réduire les efforts liés à l'utilisation de couteaux pour les salariés ayant des activités de coupe.



ÉCHAFAUDAGE

Cette subvention s'adresse au secteur du BTP, pour réduire les risques de chutes de hauteur.



ÉQUIP'MOBILE

L'objectif de cette subvention est de réduire l'exposition des salariés de tous les secteurs d'activités aux risques liés au déplacement de charge.



FILMEUSE

Cette subvention s'adresse aux secteurs de la fabrication et de la logistique, pour prévenir les risques de TMS et de chutes liés au filmage manuel de palettes.



GARAGE

Pour protéger la santé des salariés du secteur de la réparation automobile, en réduisant les risques liés aux agents chimiques et aux TMS.



HÔTEL

Cette subvention s'adresse aux salariés des hôtels et lieux d'hébergement, pour prévenir et réduire le mal de dos et les TMS en général ainsi que le risque chimique.



PRÉCISEO

Pour protéger la santé des employés des métiers de la coiffure, afin de diminuer les mouvements contraignants et l'inhalation de produits chimiques.



PROPRETÉ

Pour réduire les risques liés aux ports de charges lourdes, gestes répétitifs, postures contraignantes, chutes et produits chimiques.



SOUDAGE

Cette subvention s'adresse aux salariés ayant des activités de constructions métalliques, afin de diminuer leur exposition à des particules submicroniques et à des gaz contenus dans les fumées.



STOP AMIANTE

Les entreprises de maintenance, de nettoyage et de construction doivent gérer le risque amiante lors de leurs interventions, notamment lors de travaux sur des bâtiments existants. Cette aide financière permet d'acheter du matériel spécifique pour réduire l'exposition des salariés aux fibres d'amiante.



STOP ESSUYAGE

Pour améliorer la sécurité et l'hygiène dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, l'objectif de cette subvention est d'éviter les risques liés à l'essuyage à la main.



DEUX AIDES CIBLÉES SUR LE RISQUE DE TMS

sont octroyées quel que soit le secteur d'activité
> TMS Pros Diagnostic : pour financer la formation, l'évaluation et la mise en place d'un plan d'actions contre les risques de TMS ;
> TMS Pros Action : pour aider les petites et moyennes entreprises à agir durablement contre les TMS.

Retrouvez toutes les subventions prévention TPE sur www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres-tpe/pme/subventions-prevention-tpe-aides-financieres-simplifiees



La lutte contre les TMS donne droit à plusieurs aides financières.



en raison de leur fort taux d'accidents et de maladies liés au travail : le transport et la logistique, le BTP, la métallurgie et l'industrie agroalimentaire, l'hôtellerie et la restauration, l'aide et soins à la personne, la propreté et le nettoyage, la réparation automobile et le contrôle technique, ainsi que la coiffure. Ces subventions aideront ces secteurs à investir pour prévenir les risques responsables des accidents du travail et maladies professionnelles les plus fréquents et parfois graves : les TMS, les risques chimiques, les chutes de hauteur et de plain-pied. Outre les 17 aides disponibles sur le tout territoire, des subventions spécifiques à certains bassins d'activités économiques sont proposées par les caisses régionales de l'Assurance Maladie – Risques professionnels (Carsat, Cramif, CGSS, CSS).

Pas que les TPE

Pour les PME de moins de 200 salariés, l'Assurance Maladie – Risques professionnels propose également un autre dispositif d'aide financière. Le contrat de prévention est signé entre une entreprise et sa caisse régionale. Ce dispositif est disponible pour les entreprises dont les organisations professionnelles ont signé une convention avec l'Assurance Maladie – Risques professionnels (liste disponible sur ameli.fr/entreprise). Ce contrat engage l'entreprise à définir des objectifs et un projet concret en matière de prévention des risques professionnels, au financement duquel la caisse régionale participe. Pour les années à venir, la branche a prévu de maintenir et de développer ces dispositifs pour toucher un nombre encore plus large de TPE-PME. ■



36^e

Congrès National de Médecine & Santé au Travail

Du 2 au 5 juin 2020
Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg

Informations, inscriptions : www.medecine-sante-travail.com

Sous le haut patronage



Co-organisé par



Avec le soutien de



THÈMES PRINCIPAUX

Thème 1 : Enjeux de la révolution numérique et de l'innovation technologique : impact sur le travail, les risques professionnels et la santé au travail

Responsables : Agnès AUBLET-CUVELIER, Vincent BONNETERRE, Gérard LASFARGUES

Thème 2 : Préserver la santé des soignants et des médecins : de l'hôpital au domicile, en passant par le secteur médico-social

Responsables : Dominique ABITEBOUL, Jean-François GEHANNO, Annie SOBASZEK

Thème 3 : Allergies professionnelles - immunotoxicité - interactions gènes - environnement - épigénétique et travail

Responsables : Lynda BENSEFA-COLAS, Jean-Dominique DEWITTE, Christophe PARIS

Thème 4 : Maintien en emploi et santé au travail : recommandations, expériences et bonnes pratiques

Responsables : Anne DELEPINE, Sophie FANTONI-QUINTON, Jean-Baptiste FASSIER, Audrey PETIT

Thème 5 : Nouvelles pratiques en santé au travail pour une meilleure prévention : retours d'expériences, nouvelles modalités d'exercice en pluridisciplinarité, nouveaux outils

Responsables : Magalie CAYON, Martine LEONARD, Nadine RAUCH, Jean-Marc SOULAT

Thème 6 : Une organisation du travail peut-elle être bienveillante ? Implications pour le travailleur, l'entreprise et la société

Responsables : Bernard DUGUÉ, Quentin DURAND-MOREAU, Laurence WEIBEL

Thème 7 : Œil et travail : évolutions des affections de l'œil et de leur prise en charge, œil et étiologies professionnelles, impact sur le travail et le suivi médical

Responsables : Stéphanie KLEINLOGEL, Arnaud SAUER, Isabelle THAON

Thème 8 : Secteurs des transports et de la logistique : évolution du travail et des risques, impact sur la santé et prévention

Responsables : Barbara CHARBOTEL, Virginie GOVAERE, Yves ROQUELAURE

Thème 9 : Libre (pour appel à communications)

Responsables : François-Xavier LÉSAGE, Catherine NISSE, Nathalie NOURRY, Emmanuelle PENVEN

ATELIERS

- Aptitude - Inaptitude - Mesures d'aménagement : quelle conduite à tenir ?
- Démarche de prévention en service de santé au travail (TMS, RPS) : comment passer de l'évaluation des risques à l'action de prévention ?
- GIT (Groupement des Infirmiers du Travail) - L'infirmier en santé au travail et la pratique avancée
- GIT (Groupement des Infirmiers du Travail) - Retour d'expérience sur les nouvelles fonctions confiées aux infirmiers de santé au travail
- Handicap visuel et maintien dans l'emploi
- INRS/CNAM - Actualités sur les maladies professionnelles en 2020
- INRS - Apport du logiciel Altrex dans l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques
- INRS - Enjeu des poly-expositions en milieu de travail
- INRS - Exosquelettes et Prévention des troubles musculo squelettiques
- INRS/AMP - Passer de la communication à l'article
- L'air intérieur des bureaux de travail : démarche de repérage des différents facteurs à prendre en compte et prévention. Quand et comment le conseiller en environnement intérieur peut-il intervenir ?
- Médecins généralistes et médecins du travail : collaborer pour favoriser le retour au travail et le maintien en emploi
- Modalités d'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique
- Prévention des effets délétères liés aux rythmes de travail : Chronobiologie, de la théorie à la mise en oeuvre pratique
- Risque amiante : analyse et avis du médecin du travail
- Stress post traumatique chronique : clinique, dépistage et orientation pour la prise en charge
- Vers une approche globale de promotion de la santé en entreprise
- Cancers professionnels : étiologies, prévention, recommandations de surveillance médicale et modalités d'indemnisation
- Coordination et plan concret de retour au travail
- Expositions professionnelle et extra-professionnelle au plomb : les dangers, les expositions, les risques
- INRS - Comportement sédentaire et travail
- Intervention en entreprise sur les RPS : les points clefs pour réussir
- Pathologies respiratoires en milieu agricole : démarche diagnostique et de prévention en exploitation agricole ?
- Point sur les aptitudes médicales à la conduite et point sur la réglementation
- Prévention dans les TPE
- Prise en charge des dermatites de contact professionnelles : les fondamentaux
- Urgences en milieu de travail : comment améliorer la prise en charge et la gestion des urgences ?
- Vaccinations en milieu de travail : actualités et conduite à tenir en milieu de soin